

L'ACDI

consentement unanime de la Chambre, et non seulement le consentement de l'honorable député de Saint-Hyacinthe. Cela sera peut-être difficile à obtenir, en tenant compte des limites de temps. Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

M. Wagner: Monsieur le président, je soulignais il y a un instant, le deuxième point:

2) Former un conseil national de la coopération internationale, composé de représentants des différentes églises du pays, des universités et des groupes qui au Canada s'intéressent au Tiers-Monde, le tout en vue de conseiller régulièrement le gouvernement sur sa politique d'aide à l'étranger.

3) Étudier, en consultation avec les provinces, la possibilité de créer dans nos universités des centres pour le développement international.

En terminant, je dis à tous les ministériels: Qu'on ne s'étonne plus, la philosophie et les dépenses de l'ACDI feront à l'avenir l'objet d'une surveillance très étroite.

Il y va de l'authenticité de notre aide à l'étranger et de la crédibilité de notre politique à cet effet et de nos porte-parole en cette matière.

● (1600)

Mes collègues, au cours de ce débat, profiteront à tour de rôle du temps alloué pour scruter les facettes multiples de l'aide à l'étranger avec exemples probants à l'appui, de sorte qu'au terme de cette discussion la population canadienne aura une idée plus juste du comportement gouvernemental qui, hélas, est susceptible de laisser planer des doutes sérieux sur l'orientation et la gestion d'une mission qui mériterait d'être au-dessus de tout soupçon.

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Est-ce que l'honorable député de Lévis (M. Guay) se lève pour poser une question? Ceci ne peut être fait qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime, alors je dois donner la parole à l'honorable député...

M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Lévis invoque le Règlement.

M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je veux bien ici qu'on accuse les autres députés d'être un peu démagogues ou de faire de la petite politique, mais je me dois, en tant que député québécois à la Chambre, de soulever quand même certaines remarques sur une question de privilège et non de Règlement, parce qu'après avoir écouté très attentivement le discours de l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), je me dois...

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je voudrais quand même que l'honorable député qui a demandé la parole pour

faire un rappel au Règlement indique exactement sur quoi il base ce rappel au Règlement. S'il s'agit simplement d'une question de différence d'opinion ou de contestation des faits qui ont été relatés par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Guay (Lévis): Ma question de privilège est la suivante, monsieur le président. L'honorable député, qui est le critique officiel du ministère des Affaires extérieures pour l'opposition, donne une mauvaise information au public. Il pose une foule de questions, et dans le rapport annuel de 1973-1974 de l'ACDI, nous avons les réponses à ces questions.

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député de Lévis a le droit de différer d'opinion avec son préopinant, mais je dois lui faire remarquer qu'il pourrait le faire en participant au débat lorsque son tour viendra.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au début de la séance d'aujourd'hui nous avons été saisis d'un ordre spécial au sujet de la longueur des discours. Nous avons réduit la durée des interventions afin que les députés puissent être plus nombreux à prendre la parole. Je ne pense donc pas qu'on puisse avoir des objections à accorder quelques minutes de plus au parrain de la motion. Par contre, excepté dans ce cas, je ne pense pas qu'on doive prolonger le temps de parole, sans quoi nous aurons apporté ce changement en vain.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) propose qu'on ne prolonge plus le temps de parole des députés. La Chambre accepte-t-elle qu'on en fasse un ordre afin que ce soit bien clair?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il en est ainsi ordonné.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis content que l'opposition officielle ait présenté une motion concernant l'ACDI. Je voudrais préciser tout de suite que notre parti a toujours soutenu et soutiendra encore aux objectifs de l'aide internationale qui, au Canada est du ressort de l'ACDI. En fait, nous croyons que le Canada et tous les autres pays industrialisés devraient accroître leur aide conformément aux normes proposées dans le rapport Pearson et acceptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et la communauté des nations et selon lesquelles chaque pays devrait fournir une aide directe équivalant à 0.7 p. 100 de son produit national brut. Nous regrettons beaucoup que le Canada n'ait pas respecté cette norme et nous aimerions qu'il s'en rapproche davantage.

D'un autre côté, nous estimons que l'ACDI ne devrait cacher ses opérations ni au public ni au Parlement et celles-ci devraient d'ailleurs faire l'objet d'un contrôle adéquat. Nous croyons que cela renforcerait les objectifs de l'aide internationale au lieu de les affaiblir. Nous estimons qu'en général les gouvernements et les ministères et organismes gouvernementaux ont tendance à entourer leurs activités de secret et à refuser de fournir des documents et des rapports. Je fais mienne une déclaration du secrétaire d'État du ministère de l'Intérieur de Grande-Bretagne, M. Robert Carr, à la Chambre des communes britannique le 29 juin 1973. Voici cette déclaration: